

RAPPORT DE JURY

Jury : Christophe LAVIALLE (IGESR, président), Véronique COUTURE (IA-IPR académie de Normandie, vice-présidente), Jonathan ALBRAND (académie de Clermont-Ferrand), Philippe BONDOIS (académie de Reims), Emilie BOYER (académie de Grenoble), Selvame CALVIAC (académie de Poitiers), Emmanuel DORLHIAC (académie de Versailles), Céline FAYE (académie de Clermont-Ferrand), Sylvie GODINEAU (académie de Nantes), David HENAUX (académie de Poitiers), Sébastien LAMACHE (académie de Normandie), Stéphanie LE CLER (académie de Versailles), Olivier LECINA (académie de Nantes), Gwenola MERLET (académie de Nantes), Raphaël NOCUN (académie de Grenoble), Arnaud PELLISSIER (académie d'Orléans-Tours), Lucile PERROT (académie de GRENOBLE), Marjolaine PY (académie de Besançon), Jean-Gille ROMERO (académie de Paris), Nicolas STENFELD (académie de Paris), Sarah TENANI-VAILLANT (académie d'Orléans-Tours).

1. Palmarès de la session 2021

Le jury félicite l'ensemble des candidats à l'épreuve de sciences économiques et sociales du Concours général des lycées. Cette année trois prix, deux accessits et quatre mentions ont été attribués.

2. L'épreuve de sciences économiques et sociale du concours général des lycées

Définition de l'épreuve

Cette épreuve concerne les élèves de terminale et repose sur les programmes de l'enseignement de spécialité de sciences économiques et sociales. Elle consiste en une dissertation sans document. La durée de l'épreuve est de six heures.

Spécificités de l'épreuve

Comme le rappelaient les précédents rapports du concours, l'épreuve du concours général a, par rapport à la dissertation du baccalauréat, quatre spécificités :

- **Le candidat ne dispose pas de documents pour guider sa réflexion.** Un effort particulier de mémorisation des connaissances acquises tout au long du cycle terminal dans le cadre de l'enseignement des sciences économiques et sociales est donc nécessaire ;
- **la durée de l'épreuve, six heures contre quatre heures au baccalauréat,** donne la possibilité au candidat d'approfondir sa réflexion ;
- Les sujets prennent appui sur le programme de l'enseignement spécifique de sciences économiques et sociales de la classe de terminale, mais **leur libellé peut se démarquer des intitulés du programme et leur formulation est susceptible de se distinguer de celles retenues pour les épreuves du baccalauréat.**
- En particulier, **les sujets peuvent « convoquer » plusieurs chapitres ou plusieurs objectifs d'apprentissage de chapitres différents.**

Les attendus de l'épreuve

En lien avec les objectifs de l'épreuve de dissertation de sciences économiques et sociales du baccalauréat, il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et sociologique spécifique et approprié au sujet, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Le jury a eu le plaisir de lire d'excellentes copies qui témoignent, pour des élèves de terminale, de connaissances précises en sciences économiques et sociales, de qualités d'analyse et d'expression écrite et de solides éléments de culture générale.

Pour aider les futurs candidats, le jury tient à rappeler quelques règles fondamentales de la dissertation. L'introduction est une étape décisive au cours de laquelle : les termes du sujet sont questionnés et définis, la problématique est progressivement construite et le plan (induit par la problématique retenue) est annoncé. L'introduction est donc l'expression de la qualité d'analyse du sujet qui conditionne celle de l'argumentation. La structuration et la logique démonstrative de l'argumentation sont également des critères d'évaluation importants. Le plan annoncé doit être respecté et la conclusion doit permettre d'apporter une réponse précise à la problématique choisie. Enfin, le jury recommande aux candidats de soigner la mise en forme : lisibilité de l'écriture, orthographe correcte et expression écrite soignée sont des attendus.

3. Le sujet de la session 2021 : « Faut-il protéger les industries et les emplois ? »

Le sujet pouvant induire plusieurs problématiques, le jury ne s'est appuyé sur aucun corrigé préétabli ou plan-type mais a cherché à valoriser les efforts de problématisation, la qualité des raisonnements qui permettent d'articuler apports conceptuels, faits historiques et données empiriques.

Positionnement du sujet dans le programme

Le sujet convoquait plusieurs objectifs d'apprentissage du programme de cycle terminal. C'est l'occasion pour le jury de bien souligner qu'une spécificité, évoquée plus haut, de la dissertation de sciences économiques et sociales au concours général des lycéens est de pouvoir conduire à mobiliser des éléments de différents chapitres du programme, dès lors qu'ils sont pertinents pour répondre au sujet. C'est là une des principales faiblesses relevées par le jury dans les copies de cette session. Les candidats ont eu trop souvent le défaut de rédiger leur dissertation comme une dissertation de baccalauréat, qui ne peut, elle, porter que sur un chapitre du programme qu'il suffit donc d'identifier. Dans le cas qui nous occupe, la plupart des candidats a considéré que le sujet relevait du seul chapitre de terminale « Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ? », et, dès lors, quasi-exclusivement du seul objectif d'apprentissage « *comprendre les termes du débat entre libre-échange et protectionnisme.* ». Or si ce thème était évidemment au cœur du sujet, il ne l'épuisait pas, loin s'en faut, et le travail d'interrogation du sujet par les candidats devaient les conduire à repérer toutes les dimensions de celui-ci, en recherchant, dans les savoirs étudiés au cours du cycle terminal, et spécifiquement en classe de terminale, tous ceux qui étaient pertinents pour construire une réponse complète à la question posée.

En l'occurrence, sans à ce stade problématiser une réponse, on pouvait mobiliser les éléments suivants :

- dans le chapitre de terminale « Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ? »,
 - l'objectif d'apprentissage « *savoir que l'innovation s'accompagne d'un processus de **destruction créatrice*** ». Convoquer la connaissance du processus de croissance économique, en montrant que celui passe par l'innovation et le progrès technique, lesquels sont potentiellement à la fois créateurs d'activité, d'industries, d'emploi nouveaux, en même temps qu'ils en détruisent d'anciens, était évidemment essentiel. Le débat sur la protection des industries et des emplois n'est pas qu'un débat sur les vertus de la protection

commerciale, mais un débat sur la dynamique de croissance et la « bonne » mesure des politiques publiques entre protection de l'ancien et incitation à l'émergence du neuf ;

○ Il convenait à cet égard de convoquer aussi la connaissance des « limites » du processus de croissance (« *Comprendre comment le progrès technique peut engendrer des **inégalités de revenus*** ») : précisément parce qu'elle s'accompagne d'un processus de destruction créatrice qui est une transition, dans le temps, entre un état ancien et un état nouveau, la croissance impacte de manière inégalitaire les territoires, les emplois, les individus. C'est là une justification forte de la nécessité de protéger les industries, les emplois, au moins d'accompagner par des politiques de protection/sécurisation, un processus de croissance qui peut s'avérer « destructeur ».

- dans le chapitre de terminale « Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ? »

○ Evidemment l'objectif d'apprentissage évoqué plus haut « *comprendre les termes du débat entre **libre-échange et protectionnisme*** » était au cœur du sujet, et donc « *comprendre les effets induits par le commerce international : gains moyens en termes de baisse de prix, réduction des inégalités entre pays, accroissement des inégalités de revenus au sein de chaque pays* »

○ La compréhension du processus de fragmentation de la chaîne de valeur (« *comprendre le commerce entre pays comparables (différenciation des produits, qualité des produits, et **fragmentation de la chaîne de valeur***). ») était aussi essentielle : ce n'est pas que l'internationalisation des flux commerciaux qui pose la question des protections, mais aussi celle de la production. La défense des industries stratégiques et la rupture de la dépendance aux chaînes de valeur peuvent ainsi être un argument en faveur de la protection. A l'inverse, la dynamique des avantages comparatifs, l'efficacité productive du processus de division internationale du travail et de la production peuvent nourrir la volonté d'une libre allocation des ressources productives au niveau international.

Puisqu'il était question d'emploi, il était compliqué de ne pas mobiliser le chapitre sur le chômage :

- ainsi, dans le chapitre « *Comment lutter contre le chômage ?* », c'est toute la distinction entre chômage structurel et chômage conjoncturel qui était à mobiliser :

○ « *Comprendre que les problèmes d'appariements (frictions, **inadéquations spatiales et de qualifications**) (...) sont des sources de chômage structurel* » et « *Comprendre les effets (positifs ou négatifs) des institutions sur le chômage structurel (notamment salaire minimum et **règles de protection de l'emploi**)* » permettait de faire le lien entre les éléments relatifs aux effets « destructeurs » du processus de croissance évoqués plus haut et la question du chômage, et, de manière plus directe encore, des effets de la protection de l'emploi évoquée dans le sujet, sur la composante structurelle du chômage.

- « *Comprendre les effets des fluctuations de l'activité économique sur le chômage conjoncturel* », et bien comprendre la différence entre chômage structurel et conjoncturel pouvait conduire à une réponse nuancée sur la question de la protection de l'emploi (par exemple en revendiquant la pertinence d'une protection de l'emploi face à une hausse purement conjoncturelle du chômage, au moyen des politiques de l'emploi, mais aussi des politiques macroéconomiques).

- Enfin, donc « *connaître les principales politiques mises en œuvre pour lutter contre le **chômage*** »

Finalement, on pouvait évidemment aussi convoquer, dans le chapitre « Quelles politiques économiques dans le cadre européen ? » l'objectif d'apprentissage « *Comprendre les objectifs, les modalités et les limites de la **politique européenne de la concurrence*** », au titre des limites : en Europe, la protection des industries est précisément rendue difficile par la politique européenne de concurrence.

Éléments d'analyse du sujet et de problématisation

L'actualité du questionnement suggéré par le sujet était, au-delà de certains discours politiques et médiatiques (sur la nécessité de « relocaliser », de « réindustrialiser », de promouvoir le « made in France », voire d'interdire les licenciements), un moyen de développer une réflexion présentant les termes des débats

sur la bonne mesure en matière de protection des industries et des emplois, dans un cadre de réflexion, donc, plus général que celui portant sur la seule question des politiques commerciales.

À partir d'une analyse étayée par des apports théoriques et empiriques relevant des sciences économiques et sociales, il convenait de s'interroger sur les termes du sujet et de construire, à partir des éléments mobilisables que nous avons rappelés, une problématique permettant de les lier logiquement. On pouvait par exemple partir de l'idée que le processus de croissance économique d'une part, et son internationalisation d'autre part, sont destructeurs d'industries (par l'effet de « destruction créatrice » de l'innovation, sous l'effet de la spécialisation commerciale, sous celui de la fragmentation et de l'internationalisation de la chaîne de valeur) et d'emplois (montée du chômage structurel essentiellement sous l'effet des difficultés d'appariements territorial et de qualification). La question est donc celle des politiques publiques (politique industrielle et de concurrence, politiques d'insertion dans le commerce international – débat entre protectionnisme et libre-échange – politiques d'emploi et de formation...) et de leur juste dosage pour accompagner la transition entre l'ancien et le neuf (transition nécessaire pour accompagner le renouvellement du processus de croissance, et de son contenu : la transition écologique, par exemple, passe par la destruction des emplois et des industries « brunes », et la réallocation des ressources productives dans les emplois et les industries « vertes »), réduire les inégalités territoriales, de revenu induites par le processus de croissance et d'internationalisation, tout en ne se privant pas de ses vertus.

Parmi les questions qui pouvaient nourrir la problématique, on pouvait imaginer les suivantes: faut-il protéger les industries et pour quelles raisons? Lesquelles : les anciennes ? Les nouvelles ? Les industries stratégiques? Comment? par la politique industrielle et d'innovation? Par la politique commerciale?

Faut-il protéger les emplois ? Face à quel type de choc (conjoncturel ? structurel ?) ? Faut-il le faire au risque d'empêcher les réallocations et « déversements » nécessaires ? Ou vaut-il mieux accompagner les transitions professionnelles ?

Au final, quelle est la bonne "mesure", le bon dosage en ces domaines en matière de politiques publiques? Comment protéger celles des industries qui, pour une raison ou une autre (stratégique, indépendance et souveraineté nationale, impact territorial et social...) doivent l'être, tout en accompagnant l'émergence des nouvelles industries, et donc en autorisant la réallocation des facteurs de production et en ne favorisant pas les rentes au détriment de l'innovation? Comment en particulier protéger les emplois, tout en autorisant la dynamique de réallocation vers les secteurs, les métiers et les qualifications en émergence? faut-il protéger les emplois ou sécuriser les trajectoires professionnelles? Faut-il protéger les emplois face aux transformations structurelles, ou face aux seuls chocs conjoncturels? Et par quel moyen?

Christophe LAVIALLE
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Doyen du groupe des sciences économiques et sociales
Président du jury